



**COMITE DEPARTEMENTAL  
DE BASKET-BALL DE L'AVEYRON**

5, rue Chirac - B.P. 311 - 12003 RODEZ Cedex

Tel : 05.65.78.54.66 - Fax : 05.65.78.55.01

Site Internet : <http://cdbb12.free.fr>

**CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX**  
**DEMANDE DE CHANGEMENTS D'HORAIRE ET (OU) DE DATE**  
**SENIORS - CADETS - CADETTES**

**CATEGORIE :** \_\_\_\_\_

Les Groupements Sportifs suivants \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

en plein accord, comme en font foi les signatures et les cachets apposés ci-dessous, désirent que la rencontre prévue pour la

journée du \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ sous le N° \_\_\_\_\_

ait lieu le à \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Ils reconnaissent avoir pris connaissance des Articles et Règlements Sportifs Généraux des Championnats Départementaux de l'Aveyron relatifs à ces championnats et au Règlement financier.

Le Groupement Sportif \_\_\_\_\_ DEMANDEUR s'engage à verser au COMITE DE L'AVEYRON, les droits prescrits de **23 Euros**, si le délai de 21 jours francs, avant la date demandée, est expiré.

La présente demande doit être établie en **DOUBLE EXEMPLAIRE** par le GROUPEMENT DEMANDEUR, puis adressée au GROUPEMENT ADVERSE, qui accepte ou refuse le changement et RETOURNE l'imprimé dans un délai de 8 jours au club DEMANDEUR.

En cas d'accord, le GROUPEMENT DEMANDEUR adresse UN EXEMPLAIRE AU PRESIDENT DE LA C.D.A.M.C. et au SECRETARIAT DU COMITE, dans les délais indiqués ci-dessus.

Les imprimés doivent comporter **TROIS SIGNATURES** et **TROIS DATES** sous peine de nullité.

<b>GROUPEMENT DEMANDEUR</b>	<b>GROUPEMENT ADVERSE</b>	<b>GROUPEMENT DEMANDEUR</b>
Cachet et Signature	Cachet et Signature	Cachet et Signature
	<b>ACCORD - REFUS</b> <i>(Rayer la mention inutile)</i>	<b>ENREGISTREMENT DE L'ACCORD</b>
Date :	Date :	Date :

**L'ATTENTION DES GROUPEMENTS SPORTIFS EST ATTIREE SUR LES DELAIS DE TRANSMISSION**

**LES CHANGEMENTS DOIVENT ETRE PREVUS 21 JOURS A L'AVANCE**